

Accord entre Sony et iMesh: quand le P2P se range des voitures

Après la décision historique de la Cour suprême américaine qui rend possible la poursuite des éditeurs de plate-formes peer-to-peer, on pouvait s'attendre à de rapides « ajustements » de la part de ces fameux éditeurs.

Il n'aura pas fallu attendre longtemps. L'éditeur du client P2P iMesh vient en effet d'annoncer un accord surprise avec la major Sony/BMG avec laquelle ses relations étaient jusqu'à aujourd'hui plutôt tendues. iMesh se dirige donc tout droit vers un modèle à la Napster. Le P2P d'accord mais légal! iMesh proposera dès cette année, un premier service de téléchargement P2P payant et légal (abonnement et achat à l'unité) à travers son réseau. Des discussions auraient également lieu avec Universal Music, la première major mondiale. Cet accord est surprenant car Sony/BMG harcelait iMesh depuis des années. Et avait même réussi à lui faire déboursier pas moins de 4,1 millions de dollars suite à une plainte l'accusant d'inciter ses utilisateurs au téléchargement illégal de fichiers musicaux. iMesh se plie donc, très vite, aux nouvelles lois de ce marché. Si les éditeurs sont désormais responsables de l'utilisation faite de leurs applications (sic), autant donc se ranger des voitures et abandonner toute possibilité d'échange illégaux! La mise sous tutelle des clients P2P par les Majors semble donc être une nouvelle solution retenue pour endiguer le piratage. Mais le P2P classique peut voir venir. Malgré les procès, son trafic progresse. Et il faudra compter avec toutes les plate-formes déjà installées sur des millions de PC. Sans parler des services décentralisés comme BitTorrent.